RAPPORT N° 2024/O1/078

# ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024

## RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

PIANU DI MAISTRIA 2024/2028 DI I MALATII CAPRUNI PRINCIPALI IN CORSICA - PRUGHJETTU "CAPRA SANA" - ODARC

PLAN DE MAÎTRISE 2024/2028 DES PRINCIPALES MALADIES CAPRINES EN CORSE - PROJET "CAPRA SANA" - ODARC

COMMISSION(S) COMPETENTE(S):

Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité



#### RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

#### 1) Contexte

L'ODARC est fortement investi dans l'accompagnement de la filière caprine corse et de ses acteurs.

En effet, l'élevage en race caprine insulaire est actuellement en difficulté et les menaces qui pèsent sur la filière sont nombreuses : sanitaire, faible productivité des troupeaux, éligibilité des surfaces, introduction de races exogènes, etc.

Deux chefs de projet de l'ODARC assurent l'animation de la filière, la mise en place du schéma de sélection de la race et l'accompagnement des éleveurs dans la sécurisation et le développement de leurs exploitations. Leurs rôles sont à la fois de suivre les actions de terrain mises en place auprès des exploitants et d'accompagner les actions de R&D, de sélection et de multiplication au niveau de la filière.

Dans ce contexte, le plan de maîtrise de la paratuberculose en filière caprine étant arrivé à son terme le 30 septembre 2023, l'ODARC propose un nouveau plan de maîtrise sanitaire, élargi aux principales pathologies qui impactent fortement cette filière. Celui-ci permettra de préserver la santé des troupeaux, de protéger le programme de diffusion génétique, et d'améliorer les résultats technico-économiques des élevages.

## 2) Bilan du précédent plan de maîtrise de la paratuberculose caprine 2018-2023

Le plan était piloté par le Groupement de défense sanitaire (GDS) Corse. Tous les éleveurs ont été informés en amont de son démarrage et les techniciens des différentes organisations professionnelles (ILOCC, CDA, etc.) ainsi que les vétérinaires pouvaient proposer à un nouvel exploitant d'y participer.

<u>Epidémiologie</u>: la première campagne de sérologie a permis d'établir la prévalence initiale des cheptels. Par la suite, les tests ont été réalisés dans les cheptels tous les 2 ans, afin d'avoir des évolutions significatives et de pouvoir analyser l'impact de la mise en place des recommandations.

À partir de la campagne 2021-2022, les élevages ayant recours à la vaccination ne pouvaient plus être dépistés en sérologies, et des PCR de petits mélanges (5 animaux) étaient préconisés afin d'estimer une excrétion et donc quantifier le portage du bacille par les animaux.

<u>Conclusion</u>: Ce plan de maîtrise de la paratuberculose en filière caprine a permis de

recueillir des données épidémiologiques à l'échelle des élevages, mais également de la région. Après 5 années, seul un tiers des exploitants caprins ont adhéré au plan, ce qui reste insuffisant pour maîtriser la maladie. Au total, environ 400 visites et un peu plus de 600 interventions ont toutefois été effectuées pour un coût total de 386 347 € sur la période.

Concernant la prévalence et l'excrétion, 25 % des élevages ont amélioré leurs statuts vis-à-vis de la paratuberculose. Ce taux demeure toutefois bien en deçà des ambitions affichées lors de l'élaboration du plan en 2018.

La dynamique recherchée n'a pas réellement opérée malgré l'implication des acteurs et l'investissement financier.

Afin d'améliorer le taux de pénétration, et inciter davantage d'élevages à s'inscrire dans cette démarche d'amélioration sanitaire de leurs troupeaux, il est proposé d'élargir ce plan à d'autres pathologies que la paratuberculose.

#### 3) Projet Capra'Sana 2024-2028

Ce nouveau dispositif serait élargi à d'autres maladies chroniques en plus de la paratuberculose, comme les mycoplasmes.

Ce choix se justifie pour les raisons suivantes :

- Les tableaux cliniques des 2 pathologies se recoupent (baisse de production jusqu'à agalactie, baisse de l'immunité, perte d'état), même si quelques spécificités existent (amaigrissement chronique en paratuberculose et arthrites / mammites pour les mycoplasmes)
- Les mesures de prévention et leviers de maîtrise de ces maladies sont similaires : mesures d'hygiène générale, vaccination pour la tuberculose, alimentation, quarantaine, gestion des introductions, des réformes et des nouveaux nés par rapport à la contamination verticale mère/petit.
- Ces maladies impactent les élevages insulaires au niveau technicoéconomique, à un degré plus ou moins important selon les cas.

#### A) Objectifs

Les 2 pathologies peuvent très difficilement être éradiquées en totalité sur un cheptel, car elles sont chroniques et à évolution lente. De ce fait, il est possible, pour chacune, de classer les élevages en deux catégories, avec et sans cas clinique.

Il s'agit donc de proposer 4 grandes actions :

- Aider les élevages touchés à limiter le nombre de cas cliniques
- Accompagner les élevages sans symptomatologie
- Connaître les statuts des troupeaux afin de préserver le schéma génétique de la race caprine corse.
- Avoir une connaissance régionale de la prévalence de chacune des maladies et des éventuelles interactions entre elles.

L'approche devra se faire simultanément sur les maladies dans les élevages engagés.

Pour chaque objectif préalablement définis, les mesures à mettre en œuvre et les moyens techniques requis sont détaillés par maladie :

- Paratuberculose :
- Sérologies sur 30 animaux de plus de 2 ans dans les élevages non vaccinés,
- 5 PCR de petit mélange dans les élevages vaccinés
- 1 PCR de grand mélange.

Etant donné la non-corrélation entre les PCR environnementales et la prévalence, il est décidé d'utiliser davantage cette méthode de surveillance.

• Mycoplasmes : au vu de la symptomatologie et du phénomène d'excrétion intermittente en cas de maladie chronique, le choix sera porté sur une vigilance bi voire tri annuelle dans le lait de tank, et des prélèvements ciblés sur organes pour la surveillance clinique.

#### B) Mise en œuvre pratique du plan

Mesures concernant la pépinière de boucs

**Objectif :** proposer des reproducteurs dont le statut peut être compatible avec celui de l'acheteur, en limitant les risques de développement des pathologies concernées.

	Dans l'élevage d'origine : sécuriser au maximum le statut des boucs	Avant la vente	
Paratuberculose	Dépistage sérologique initial de tous les animaux de + de 2 ans (mâles et femelles). Dépistage individuel en PCR des mères vaccinées. Vaccination des boucs à la pépinière.	Dépistage individuel en PCR	
Mycoplasmes	Suivi annuel (3 fois / an) des laits en tank. Bactériologie individuelle du lait des mères	Ecouvillon auriculaire avant la vente	
Elevages acheteurs de boucs	Statut sanitaire 1 mois avant l'introduction du bouc : fièvre Q, Chlamydiose, CAEV		

Moyens de surveillance et suivi technique de la paratuberculose

**Objectif**: limiter l'impact de la maladie sur les élevages touchés et éviter son introduction dans les élevages à faible prévalence, idem concernant les mycoplasmes.

	Cheptel vaccinés	Cheptel non		
	Onspiter valorines	vaccinés		
	PCR sur excrément de mélange pour 5 fois	Sondage		
Surveillance	10 animaux primipares	sérologique de		
annuelle	1 PCR de mélange d'excréments prélevés au	30 animaux de		
	sol			
Cas clinique	Autopsie ou PCR / Zielh des excréments sur les animaux suspects			
	ou sérologie individuelle selon le statut vaccina	l.		

	Mise en place des recommandations et vaccination éventuelle.
	Isolement et réforme des animaux confirmés positifs.
Achats / prêts	PCR sur excrément + sérologie individuelle

#### Moyens de surveillance et suivi technique pour les mycoplasmes

	Cheptel sans cas clinique	Cheptel avec cas cliniques
Surveillance annuelle	3 PCR par an sur les laits de tank Environ 10 bactériologies de lait par an su	ır les échantillons positifs
Cas clinique	Culture sur organe (poumon, articulation). Culture bactériologique sur 5 laits individu Mise en place de recommandations. Isolement et réforme des animaux confirm	els + 1 lait de tank.

Une description précise du plan est annexée au présent rapport.

#### Suivi du plan

Le suivi annuel du programme sera organisé par un Comité de pilotage (COPIL) régional dont la composition intégrera à minima le GDS, l'ODARC, l'association I Capraghji Corsi, l'ILOCC, le GTV et les CDA : bilan de l'année écoulée, difficultés de mise en œuvre, adaptations budgétaires pour l'année à venir, etc.

Tous les 2 ans, un Comité de suivi du programme sera réuni (COPIL étendu à un ou 2 scientifiques spécialistes de ces maladies) : bilan technique du programme, adaptations techniques à mettre en place en fonction des résultats du programme et des avancées scientifiques, etc.

#### Communication autour du plan

Des réunions de lancement du projet seront organisées à l'attention des techniciens et des vétérinaires pour, d'une part, faire le point sur les connaissances actuelles sur ces maladies et les possibilités de maîtrise, et, d'autre part, présenter en détail tous les éléments techniques pour un relai harmonisé des informations sur le terrain.

Une plaquette d'information sur le dispositif sera élaborée par le GDS et mise à disposition des éleveurs caprins via différents relais de distribution (ILOCC, I Capraghji Corsi, Chambres d'agriculture, Casgiu Casanu, etc.).

#### Références Réglementaires

Régime d'aides exempté n° SA.108469, relatif aux aides visant à couvrir les coûts de prévention, de contrôle et d'éradication des maladies animales ou des organismes nuisibles aux végétaux et les coûts de prévention des espèces exotiques envahissantes, et aux aides destinées à remédier aux dommages causés par des maladies animales ou des organismes nuisibles aux végétaux pour la période 2023-2029, adopté sur la base du règlement (UE) 2022/2472 de la Commission européenne du 14 décembre 2022 déclarant certaines catégories d'aides dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de

l'Union européenne, publié au Journal Officiel de l'Union européenne (JOUE) du 21 décembre 2022.

#### Financement du plan

La Collectivité de Corse contribuera aux actions suivantes :

- ✓ Suivi GDS
- √ Visites Vétérinaires
- ✓ Analyses
- ✓ Vaccination
- ✓ Organisation des comités de suivi

Les réformes et autres mesures sanitaires inhérentes à la bonne conduite d'un cheptel seront à la charge des éleveurs. La situation particulière des éleveurs confrontés à de nombreuses réformes de cas cliniques pourra être examinée en commission chaque année afin d'étudier les possibilités de soutien financier (aide de minimis).

Le budget est établi par campagne et non par année civile afin de pouvoir évaluer les résultats et, le cas échéant, adapter les préconisations en fonction des résultats.

_		Campagne 2024/2025	Campagne 2025/2026	Campagne 2026/2027	Campagne 2027/2028	Campagne 2028/2029	TOTAL
€)	Poste 1 - Suivi GDS Corse	47 931	50 883	54 021	57 357	60 905	271 097
ense (	Poste 2 - Visites vétos	4 490	4 856	5 252	5 680	6 143	26 421
Poste de dépense (€)	Poste 3 - Analyses	34 166	43 051	46 921	51 081	54 319	229 538
ste de	Poste 4 - Vaccination	6 300	6 696	7 118	7 568	8 046	35 728
Po	Poste 5 - Organisation Comités	2 000	2 020	2 040	2 061	2 081	10 202

COUT TOTAL	94 887€	107 506 €	115 352 €	123 747 €	131 494 €	572 986 €
SUBVENTION TAUX 100 %	94 887 €	107 506 €	115 352 €	123 747 €	131 494 €	572 986 €

#### Bénéficiaire de l'aide

Le GDS Corse sera le bénéficiaire de l'aide.

#### Mise en œuvre et financement

Cette opération sera financée par une mobilisation du Programme « Opérations spécifiques - Dispositif Gestion de crise » du budget de l'ODARC pour un montant de 572 986 € sur 5 ans. Les engagement juridiques et comptables se feront annuellement par convention, et feront l'objet d'une individualisation en Conseil exécutif.

Compte tenu de l'importance de ce plan de lutte pour la filière caprine, je vous demande :

- D'approuver la participation financière de la Collectivité de Corse à hauteur de 572 986 € sur 5 ans, soit :
- o 94 887 € en 2024
- o 107 506 € en 2025
- o 115 352 € en 2026
- o 123 747 € en 2027
- o 131 494 € en 2028
- D'autoriser l'ODARC à mettre en œuvre le dispositif.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Annexe 1: Indicateurs

	Indicateurs
Sanitaires	Taux de mortalité par campagne Taux de mammites / campagne Prévalence paratuberculose et mycoplasmes Nombre de cas cliniques par campagne Taux de réforme pour raison sanitaire Coût vétérinaire annuel en fonction du poste (prévention / curatif, etc.) : selon la tenue du carnet sanitaire Nombre d'affections mammaires (mammites, perte de production, etc.)
Production et fertilité	Production de lait moyenne sur le troupeau Prolificité Fertilité
Alimentation	Coût alimentaire sur factures

Les indicateurs chiffrés de mortalité, cas cliniques ou baisse d'immunité restent difficiles à estimer en élevage. Un bilan sanitaire sera proposé aux éleveurs du plan pour faire le point sur la campagne écoulée.

Les élevages pouvant être volontaires dans le plan devront être adhérents au CLO (ou CLS selon le nombre d'élevages engagés) et adhérents au GDS.

#### Annexe 2 : Définition des termes employés

DEFINITIONS	
Cas clinique	Animal âgé de 1 an au minimum présentant un amaigrissement chronique rebelle aux traitements, sans perte d'appétit et sans hyperthermie, et
	pour lequel la paratuberculose a été confirmée par un examen de laboratoire positif :
	- sur un animal vivant : sérologie positive (sang prélevé sur tube sec, uniquement pour des animaux non vaccinés) et/ou coloration de Ziehl
	Neelsen positive (sur fèces)
	ou - sur un animal autopsié : coloration de Ziehl Neelsen positive sur un nœud lymphatique mésentérique (calcifié) et/ou la portion terminale
	de l'iléon (paroi épaissie)
Elevage touché par	Elevage qui a présenté, depuis moins de un an, au moins un cas clinique de paratuberculose
la paratuberculose	
clinique	
Elevage non touché	Elevage qui n'a pas présenté, depuis au moins un an, de cas clinique de paratuberculose
par la	
paratuberculose	
clinique	

---

		N 1	N 2	N 3	N 4	N 5
Hypothèse no	mbre d'élevages engagés	45	47	50	52	55
EN	NCADREMENT ADMINISTRATIF ET TEC	HNIQUE D	U PROGRA	MME		
Annexe 3 : Co	mposition dulgrdupe deltravail	aya <b>nt</b> éla	boréset v	alidé le	plan30	31
Encadrement technique	Coût journalier	286	292	298	304	310
- ILOCC	se (Sandrine Ferrandi) se (Sandrine Ferrandi) sec. salles / reception / intervenant	7 722	8 168	8 629	9 105	9 597
- SRAL C	Loc. salles / réception / intervenant	2 000	2 020	2 040	2 061	2 081
Frais Jids à L'ANSES	Niort (Jacquemine Vialard) éhicules	5 329	5 436	5 544	5 655	5 768
- UNIRIS	Chiristophe what west liees a raction	800	816	932	849	866
- GDS Ave	yron (Céline Pouget)s-total annuel	8 129	8 272	8 417	8 565	8 715
- ENV for	ilouse (Gilles Foucras et Fabien C	orpsere)	16 440	17 046	17 670	18 312
Visites de suivisocial	SUIVI TECHNIQU ion I capraghiji Cousite (HT) et 2B Sous-total annuel	100	103	106	109	112
vétérinaires CDA 2A	et 2B Sous-total annuel	4 490	4 856	5 252	5 680	6 143
Suivi techniciens	Coût moyen du suivi	248	253	258	263	268
Sulvi techniciens	Sous-total annuel	33 480	35 857	39 403	41 130	44 050
Tota	l suivi technique	37 970	40 713	43 655	46 809	50 192
	Annexe 4 : Budgets of COMMUNICATION	détaillés ON	90 - 2			0.
Dimeliles	Fiches	500	505	510	515	520
Livrables	CR annuel personnalisé	100	101	102	103	104
Total	communication	600	606	612	618	624
<u>Budger</u> s	Suivi sanitaire SURVEILLANCE ACHAT ANIMAUX A	UTRES PA	THOLOGIE	S		
	Nb animaux achetés / an / élevage	1	1	1	1	1
	Nb élevages concernés	20	45	50	55	55
Achat animaux	Coût moyen sérologie individuelle	240	242	245	247	250
	Sous-total annuel	4 800	10 908	12 241	13 600 8	13 736
Total	statuts sanitaires	59 221	68 667	73 554	78 697	82 865

		N 1	N 2	N 3	N 4	N 5
Hypothèse	e nombre d'élevages engagés	15	17	18	20	22
GESTION PEPINIERE / HARAS (MESURES SUPPLEMENTAIRES A CELLES-CI-DESSUS)						
	Nb d'élevages concernés	2	2	2	3	3
Dépistage sérologique PTB	Nb d'analyses surnuméraires / élevage	80	80	80	80	80
initial de tout animal	Coût moyen analyse	8	8	8	8	8
de + de 2 ans	Sous-total annuel	1 221	1 356	1 507	1 674	1 860
Dépistage PRC PTB,	Nb d'analyses sur la région	30	33	36	40	44
écouvillons	Coût moyen analyse	66	67	67	68	69
auriculaires des boucs avant-vente	Sous-total annuel	1 980	2 200	2 444	2 715	3 017
Dénistaga	Nb d'élevages concernés	10	11	12	13	15
Dépistage bactériologique	Nb d'analyses / élevage	3	3	4	4	4
individuel des mères	Coût moyen analyse	24	24	24	25	25
(mycoplasmes)	Sous-total annuel	720	880	1 075	1 314	1 606
	Nb d'élevages concernés	5	6	6	7	7
Dépistage PCR PTB	Nb d'analyses / élevage	3	3	4	4	4
des mères à boucage vaccinées	et pépinière de boues ût moyen analyse	44	44	45	45	46
vaccinees	Sous-total annuel	660	807	986	1 205	1 472
	Nb d'animaux concernés	30	33	36	40	44
Vaccination PTB des	Coût vaccination	10	10	10	10	10
boucs collectés	Sous-total annuel	300	333	370	411	457
	STATUT ACHETEUR BO	OUCS		304-040178-000	3 25 05 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00	
	Nb d'acheteurs concernés	20	22	24	27	29
Statut des cheptels acheteurs	Coût moyen sérologie individuelle ( 4 maladies sur 7 animaux)	26	26	26	26	27
	Sous-total annuel	5 120	5 688	6319,7	7 021,2	7 800,6
	TOTAL pépinière	10 001	11 264	12 702	14 341	16 212

## <u>Budget Paratuberculose</u>

		N 1	N 2	N 3	N 4	N 5
	SURVEILLANCE DE LA PARATI	JBERCULO	SE			
	Nb d'élevages concernés	25	26	28	29	30
Sondage sérologique annuel animaux de +	Nb d'analyses / élevage	30	30	30	30	30
de 2 ans	Coût moyen analyse	5	5	5	5	5
	Sous-total annuel	3 750	3 977	4 217	4 473	4 743
			21			24
PCR de grand	Nb d'analyses / élevage	1	1	1	1	1
mélange sur les troupeaux vaccinés	Coût moyen analyse	26	26	27	27	27
	Sous-total annuel	520	551	585	620	658
Sondage PCR sur	Nb d'élevages concernés	20	21	22	23	24
troupeau VAC (5	Nb d'analyses / élevage	5	5	5	5	5
mélanges de 10	Coût moyen analyse	26	26	27	27	27
animaux	Sous-total annuel	2 600	2 757	2 924	29 30 5 7 4473 23 1 27 620 23 5 27 4 3101 1 22 3 1127 23 30 30 309 8 7156 72 27 99 7 1460	3 289
Confirmation des cas	Nb de suspicions de cas sur chèvre / élevage	1	1	1	1	1
	Coût moyen analyse	21	21	21	22	22
Ziein / sero	Sous-total annuel	954	1 002	1 063	1 127	1 195
	Nb d'élevages concernés	20	21	22	23	24
Vaccination des	Nb d'animaux concernés / élevage	30	30	30	30	30
	Coût vaccination / élevage	300	303	306	309	312
	Sous-total annuel	6 000	6 363	6 748	7 156	7 589
	Coût 1 autopsie / élevage	70	71	71	72	73
Vérification absence	Coût analyse 1 lésion / élevage	26	26	27	27	27
Nb d'analyses / élevage   1	100					
	Sous-total annuel	1 200	1 298	1 377	1 460	1 548
TOTAL su	rveillance paratuberculose	15 015	15 949	16 914	17 937	19 022

## Budget Mycoplasmes

		N 1	N 2	N 3	N 4	N 5
	SURVEILLANCE DES MYCO	PLASMES				
	Nb d'élevages concernés	45	53	55	59	61
Sondage annuel PCR	Nb d'analyses / élevage	3	3	3	3	3
sur lait de tank	Coût moyen analyse	46	46	47	47	48
	Sous-total annuel	6 210	7 317	7 760	8 230	8 728
	Nb d'élevages positifs	10	5	6	6	6
Bactériologie sur lait POS	Nb d'analyses / élevage	2	2	2	2	2
POS	Coût moyen analyse	24	24	24	24	24
	Nb d'analyses / élevage   3   3   3   3   3   3   3   3   3	304				
Confirmation dos sos		1	1	1	1	1
	Coût moyen analyse sur organe / lait	24	24	24	25	25
	Nb d'analyses de lait / organe	6	6	6	6	6
	Sous-total annuel	3 960	4 054	4 153	4 255	4 363
TOTAL	surveillance mycoplasmes	10 650	11 626	12 183	12 771	13 394